

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9
Pour : 29	Contre : Abstention :

Membres présents

M. José ALMEIDA	M Luc LE LORC'H	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Cyrielle VILLANI
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Mme Florence BIZOT	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)
Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)	

N° 2023-073 : Création d'emplois vacataires – Pause Méridienne pour l'année scolaire 2023-2024

Sur proposition de Madame Béatrice SIMON, Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au recrutement d'agents pour assurer l'encadrement et l'animation de la pause méridienne,

DÉCIDE la création de postes d'intervenants pour encadrer la Pause Méridienne pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

Volume horaire hebdomadaire	Nombre d'intervenants	Total hebdomadaire
8h00 (intervention)	12	96h00
0h30 (préparation et bilan)	12	6h00
TOTAL	12	102h00

DIT que les intéressés seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation,

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de tout acte en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS